

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MULHOUSE - 6852 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/07/2024 - 5865 - 2014 B 00398 - 801 941 261 - A NET RENOVATION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

N° 2065-SD

(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01042023** et clos le **31032024** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
SASU A NET RENOVATION	14 B 39 8
SIRET 80194126100035	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MULHOUSE REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
Adresse du principal établissement	Date d'enregistrement au Greffe Ancienne adresse en cas de changement
29 RUE DE SOULTZ	N° DU DEPOT 24/5865 22 JUL. 2024 LE GREFFIER
68700 UFFHOLTZ	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ

Activités exercées **TRAVAUX REVETEMENT SOL / MUR** Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15% 9 782	Déficit
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐
Reprise d'entreprise en difficulté art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI ☐

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AUDITCOM 20 rue Paul Schutzenberger 68200 MULHOUSE Tél : 0389320399	Certifié conforme à l'original Tél :
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :	Date : 04/07/24 Lieu : MULHOUSE
N° d'agrément :	Qualité et nom du signataire : Président
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐	Signature : M YESILKAYA
prestataire :	

SASU A NET RENOVATION
31032024

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Payées par la société elle-même	(a)
Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)

(c)

(d)

(e)

(f)

(g)

(i)

(i)

total (a à h)

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nombre
de parts
sociales
apparte-
nant à
chaque as-
socié en
toute pro-
priété ou
en usufruit

Année au cours de laquelle le versement a été effectué

à titre
de traitements
émoluments
et indemnités
proprement dits

Montant des sommes versées :

à titre de frais de représentation,
de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels
autres que ceux visés dans les
colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Rembour-
sementsIndemnité
forfaitaireRembous
sements

1

100

2023

26 595

68700 UFFHOLTZ FRANCE

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2024)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

SASU A NET RENOVATION
31032024

K DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2023, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

72 743

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents
et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		SASU A NET RENOVATION		29 RUE DE SOULTZ		Néant	
Adresse de l'entreprise				68700 UFFHOLTZ			
SIRET		80194126100035		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31032024		31032023	
ACTIF				Brut		Amortissements-Provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
						Net	
						4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *		014	016			
	Immobilisations corporelles *			028	030	21 493	20 674
	Immobilisations financières * (1)			040	042		
	Total I (5)			044	048	21 493	20 674
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052	34 162	34 162
		Marchandises *		060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	070	35 027	35 027
			Autres * (3)	072	074	3 405	3 405
	Valeurs mobilières de placement			080	082		
	Disponibilités			084	086	13 645	13 645
	Charges constatées d'avance *			092	094		
	Total II			096	098	86 239	86 239
	Total général (I + II)			110	112	107 731	20 674
PASSIF				Exercice N		Exercice N-1	
				NET		NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		100	100
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131	132			
	Report à nouveau			134		34 338	32 570
	Résultat de l'exercice			136		2 862	1 768
	Subventions d'investissement			137			
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		38 300	35 438
Provisions pour risques et charges				154			
Total II							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		8 179	14 321
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		15 881	7 456
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA		169	172		24 618	18 649
	Comptes courants d'associés			173		79	
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174			
Total III				176		48 757	40 427
Total général (I + II + III)				180		87 058	75 864
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	4 420
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	528
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A NET RENOVATION		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31032024		
				Exercice N-1 clos le 31032023		
				1		
				2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210		
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
			217	218	267 596	
					291 143	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	(8 989)	
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits			230	11 733	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	270 340	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	70 859	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	357	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	70 391	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	589	244	2 359	
	Rémunérations du personnel *			250	80 293	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	41 197	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	981	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262		
		260			7	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	266 437	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	3 904	
	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290		
	Charges financières (V)			294	84	
Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300	120	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	837	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	2 862		
B - RÉSULTAT FISCAL			312	2 862		
Reportez le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			314			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	4 673	
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 707	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 170	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Dédutions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		991		
ZFA NG (44. quaterdecies)		345		344		
Zone franche urbaine (44. octies A)		987		127		
dont divers *		Créance due au report en arrière du déficit	346		655	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)			647	
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		649	
Bénéfice col. 1			352	9 782		
Déficit col. 2			354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	9 782		
Bénéfice col. 1			372			
Déficit col. 2						

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A NET RENOVATION**Néant ☐

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	18 150	442		444		446	18 150				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	1 900	462		464		466	1 900				
	Autres immobilisations corporelles	470	2 432	472	528	474	1 516	476	1 443				
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	22 481	492	528	494	1 516	496	21 493				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
		Fonds commercial		495		497		498		499			
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 518	532	400	534		536	17 918				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	1 575	552	280	554		556	1 855				
	Autres immobilisations corporelles	560	2 116	562	301	564	1 516	566	901				
	TOTAL	570	21 209	572	981	574	1 516	576	20 674				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		Mat. bureau et info											
		6	7	8	9	10							
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧					
1	1 516	1 516											
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	1 516	580	1 516	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SASU A NET RENOVATION**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 19 222
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 21 962
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SASU A NET RENOVATION				Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01042023		et clos le : 31032024		Durée en nombre de mois 12		
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectifs moyens du personnel *				376	4	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	267 596	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges				105	11 732	
TOTAL 1				106	279 328	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	1	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Achats				121	81 887	
Variation négative des stocks				145	9 346	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				125	39 126	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun				148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	130 359	
IV - Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	148 970
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)				117	148 970	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.						
Mono établissement au sens de la CVAE				020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE				022	279 328	
Effectifs au sens de la CVAE				023	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				026		
Période de référence				024	01/04/2023 160 31/03/2024	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)				186		

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/03/2024

N° SIRET 80194126100035

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A NET RENOVATION

ADRESSE (voie) 29 RUE DE SOULTZ

CODE POSTAL 68700 VILLE UFFHOLTZ

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YESILKAYA Prénom(s) Necmettin
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 11021977 N° département 99 Commune Yildizeli Pays TURQUIE
Adresse : N° 29 Voie rue de Soultz
Code postal 68700 Commune UFFHOLTZ Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

6 Des modifications apportées à cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0 (1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31 03 2024

N° SIRET 8 0 1 9 4 1 2 6 1 0 0 0 3 5

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A NET RENOVATION

ADRESSE (voie) 29 RUE DE SOULTZ

CODE POSTAL 68700 VILLE UFFHOLTZ

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Etats financiers au 31/03/2024**Bilan**

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/03/2024			31/03/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	18 150	17 918	231	631
	Autres immobilisations corporelles	3 343	2 755	588	641
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	21 493	20 674	819	1 272
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	3 229		3 229	3 587
	En-cours de production de biens	30 932		30 932	39 921
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	35 027		35 027	18 751
	Autres créances	3 405		3 405	12 333
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	13 645		13 645	
	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	86 239		86 239	74 592
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		107 731	20 674	87 058	75 864

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/03/2024	31/03/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 000	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	100	100
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	34 338	32 570
	Résultat de l'exercice	2 862	1 768
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	38 300	35 438
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 179	14 321
	Emprunts et dettes financières divers (3)	79	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 881	7 456
	Dettes fiscales et sociales	24 618	18 649
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	48 757	40 427
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	87 058	75 864
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 862,49	1 768,06
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	44 337	32 247
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		2 410
(3)	Dont emprunts participatifs		

Etats financiers au 31/03/2024

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2024

31/03/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	267 596		267 596	291 143
	Montant net du chiffre d'affaires	267 596		267 596	291 143
	Production stockée			(8 989)	626
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			11 732	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1	
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			270 340	291 769
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			70 859	89 599
	Variation de stock			357	(517)
	Autres achats et charges externes			70 391	74 871
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 359	2 605
	Salaires et traitements			80 293	82 185
	Charges sociales du personnel			41 197	36 954
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			981	1 639
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				7
	Total des charges d'exploitation (2)			266 437	287 342
RESULTAT D'EXPLOITATION				3 904	4 428

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/03/2024	31/03/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 904	4 428
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	84	99
	Total des charges financières	84	99
RESULTAT FINANCIER		(84)	(99)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		3 819	4 329
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	120	1 206
	Total des charges exceptionnelles	120	1 206
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(120)	(1 206)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		837	1 355
TOTAL DES PRODUITS		270 340	291 769
TOTAL DES CHARGES		267 478	290 001
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 862	1 768

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		

Etats financiers au 31/03/2024

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **87 058** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **270 340** euros et un total **charges** de **267 478** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 862** euros.

L'exercice considéré débute le **01/04/2023** et finit le **31/03/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	18 150					18 150
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	1 900					1 900
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 432		528		1 516	1 443
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 481		528		1 516	21 493
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		22 481		528		1 516	21 493

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	17 518	400		17 918
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	1 575	280		1 855
	Matériel de bureau, mobilier	2 116	301	1 516	901
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		21 209	981	1 516	20 674
TOTAL		21 209	981	1 516	20 674

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/03/2024

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES				
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	35 027	35 027	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	560	560	
	Taxes sur la valeur ajoutée	2 845	2 845	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	38 432	38 432	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/03/2024

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES				
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	8 179	3 759	4 420
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 881	15 881	
	Personnel et comptes rattachés	12 355	12 355	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 022	12 022	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	240	240	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés	79	79	
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
	TOTAL DES DETTES	48 757	44 337	4 420
	Emprunts souscrits en cours d'exercice			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 732		
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	79		

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		100,00	10,0000	1 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		100,00	10,0000	1 000,00

Effectif moyen

	31/03/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	1	
	Professions intermédiaires		
	Employés		
	Ouvriers	3	
	TOTAL	4	

--

A NET RENOVATION

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz - 68700 UFFHOLTZ
Siret : 801 941 261 00035 - RCS Mulhouse

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique et président de la SASU A NET RENOVATION, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de : 270 340 euros.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de : Travaux façades, isolation.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à : 266 437 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Achats de matières premières et autres approvisionnements	70 859 euros
- Autres charges externes	70 391 euros
- Rémunération du personnel	80 293 euros
- Charges sociales	41 197 euros

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 2 862 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 862 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 862 euros
Report à nouveau	2 862 euros

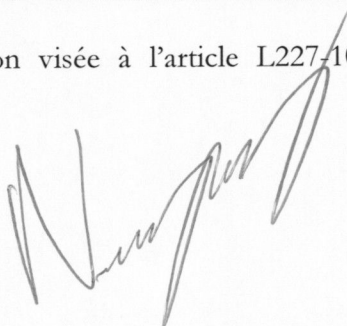
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune charge de caractère somptuaire ni de dépense du relevé des frais généraux exclue des charges déductibles fiscalement.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE

Le Président déclare qu'aucune convention visée à l'article L227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

A Uffholtz le : 10 juin 2024
Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin



A NET RENOVATION

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 29 rue de Soultz - 68700 UFFHOLTZ
Siret : 801 941 261 00035 - RCS Mulhouse

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 04 JUILLET 2024

1° RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 mars 2024, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

2° RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 862 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 862 euros
Report à nouveau	2 862 euros

L'assemblée reconnaît avoir été informée qu'en cas de distribution, le dividende distribué, est soumis, pour les personnes physique, à un prélèvement forfaitaires unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif à l'IR conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts qui prévoit une réfaction de 40% en termes d'imposition personnelle sur le revenu.

En outre conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes unitaires mis en distribution au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercices	Dividende par actions / parts	Montant éligible à l'abattement 40%- Art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	0	0	
31/03/2022	0	0	
31/03/2021	0	0	

3° RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur YESILKAYA Necmettin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du nouveau code de commerce.

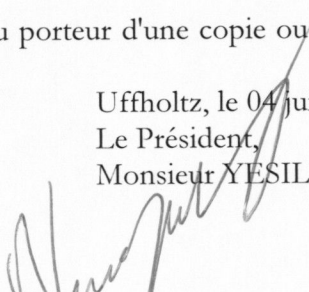
4° RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Uffholtz, le 04 juillet 2024

Le Président,

Monsieur YESILKAYA Necmettin



A NET RENOVATION

Société par actions simplifiée à associé unique

au capital de 1 000 Euros

Siège social : 29 rue de Soultz - 68700 UFFHOLTZ

Siret : 801 941 261 00035 - RCS Mulhouse

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 04 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, et le quatre juillet à Uffholtz,

Monsieur YESILKAYA Necmettin

Propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la SASU A NET RENOVATION, associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de seul président de la société, Monsieur YESILKAYA Necmettin, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2024 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- ❖ l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2024,
- ❖ l'affectation des résultats de cet exercice,
- ❖ a délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2024 tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 2 862 euros, et les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

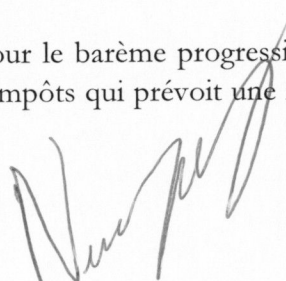
DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2 862 euros, de la manière suivante :

Résultat de l'exercice (Bénéfice)	2 862 euros
Report à nouveau	2 862 euros

L'assemblée reconnaît avoir été informée qu'en cas de distribution, le dividende distribué, est soumis, pour les personnes physique, à un prélèvement forfaitaires unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2% soit une taxation de 30%.

Le PFU s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif à l'IR conformément aux dispositions de l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts qui prévoit une réfaction de 40% en termes d'imposition personnelle sur le revenu.



En outre conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes unitaires mis en distribution au titre des trois exercices précédent ont été les suivants :

Exercices	Dividende par actions / parts	Montant éligible à l'abattement 40% - Art. 158 CGI	Montant non éligible à l'abattement
31/03/2023	0	0	
31/03/2022	0	0	
31/03/2021	0	0	

TROISIEME DECISION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur YESILKAYA Necmettin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L227-10 du nouveau code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Uffholtz, le 04 juillet 2024
Le Président,
Monsieur YESILKAYA Necmettin

